

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG  
PROCES-VERBAL**

**de la réunion du CONSEIL DE COMMUNAUTE du 29 février 2008  
au siège de la Communauté de Communes de la Vallée de Kayzersberg**

La réunion présidée par M. BLEU, Président, est ouverte à 17h00.

Secrétaire de séance : Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

**Étaient présents, MM. les délégués titulaires et délégués suppléants suivants :**

AMMERSCHWIHR	FRITSCH Jean-Marie, Délégué	présent
	MARECHAL Jean-Yves, Délégué	présent
FRELAND	BARLIER J-Louis, Délégué	présent
	STOFLIQUE Roger, Délégué	excusé
KATZENTHAL	ECKLE Marius, Délégué	présent
	TISSERAND Nicole, Déléguée	présente
KAYSERSBERG	STOLL Henri, Délégué	présent
	GRASS Françoise, Déléguée	présente
	RAUCH Jean-Jacques, Délégué	excusé
	JUNG Nicole, Déléguée	excusée
KIENTZHEIM	SCHMITT Roger, Délégué	présent
	HOBEL Yvan, Délégué	excusé
LABAROCHE	SCHIELE Yvan, Délégué	présent
	BRUN Charles, Délégué	présent
LAPOUTROIE	MULLER J-Marie, Délégué	présent
	GIRARDIN Philippe, Délégué	présent
LE BONHOMME	BLEU Roger, Délégué	présent
	BOTTINELLI Jean-François, Délégué	présent
ORBAY	BEAULIEU Nicolas, Délégué	présent
	BALTHAZARD Antoine, Délégué	présent
	JACQUOT Frédérique, Déléguée	excusée
	OLRY Chantal, Déléguée	excusée
SIGOLSHEIM	SPEITEL Thierry, Délégué	présent
	FRITSCH Michel, Délégué	présent

### **Étaient présents :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale – Communauté de Communes  
M. Pascal SENN, Responsable du Service Technique – Communauté de Communes  
Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement – Communauté de Communes  
M. Eric LEMPREREUR, Agent de Développement – Communauté de Communes  
M. Frédéric SCHMITT, Secrétaire Général – Mairie de Kaysersberg

### **Excusés :**

M. Hubert HAENEL, Sénateur  
M. Michel PAILLISSE, Sous-Préfet de Ribeauvillé  
Mlle Christine MORIZOT, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Ribeauvillé  
M. Jean-Louis CHRIST, Député  
M. Jean SCHUSTER, Maire d'Orbey et Conseiller Général  
Mme Geneviève STOESEL, Trésorier de Kaysersberg  
M. Guy BOOTZ, Délégué suppléant de Kaysersberg  
M. Christian PHILIPPS, Délégué suppléant de Fréland

### **PUBLICITE**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le code général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 22 février 2008
- Publication par voie de presse : Journaux DNA et L'ALSACE.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du compte-rendu** du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> février 2008
- 2. Communications du Président**
- 3. Développement local :** Approbation du programme d'actions 2008 de la CCVK au titre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012
- 4. Finances**
  - 4.1 Centre Nautique :** Approbation des tarifs « Entrées piscine » 2008
  - 4.2 Ordures Ménagères :** Approbation des tarifs pour 2008
    - 4.2.1** Tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
    - 4.2.2** Prix de location des poubelles
    - 4.2.3** Prix de vente des composteurs
    - 4.2.4** Tarification de pièces détachées
    - 4.2.5** Signature de la convention avec ECOFOLIO
  - 4.3 Golf Public d'Ammerschwyr/Trois-Epis :** Approbation des tarifs 2008
  - 4.4 Budgets Primitifs 2008** des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC »
  - 4.5 Budget Primitif 2008** du service « Gestion des Déchets »
  - 4.6 Budgets Primitifs 2008** des services Assainissement « VIGNOBLE » et « FLLBO »
  - 4.7 Attribution des Marchés :**
    - 4.7.1 Déchets :** Attribution du marché « Collecte, transport et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des conteneurs d'apport volontaire (10 lots) »
    - 4.7.2 Assainissement :**
- **Assainissement Vignoble – raccordement Colmar**
  - Attribution des marchés « Démolition STEP Sigolsheim et Kaysersberg » et « Construction d'un bassin de stockage »
  - Avenant n°2 au marché de réalisation du poste de refoulement, entreprise OGELEC
- **Assainissement Montagne**

Attribution du marché « Travaux rue de la Libération et rue de l'Eglise à Orbey »
- 5. Zones d'Activités de Vallée :** Vente de terrains de la Zone Industrielle de Hachimette à la Commune de Lapoutroie (Décision de la CLEPTC du 26/04/07)
- 6. Contrat Temps Libres :**
  - 6.1** Facturation aux partenaires du tournoi « FUTSAL »
  - 6.2** Facturation aux partenaires de la sortie « Vaisseau/Match de la SIG »
  - 6.3** Versement de subventions au Restos du Cœur (Orbey) et à l'association Schizo – Espoir (Rouffach)
  - 6.4** Programme et tarifs des vacances d'avril 2008
- 7. Échange de parcelles** de terrain entre la commune de Kaysersberg et la CCVK
- 8. Mission Locale de Colmar :** Convention 2008
- 9. Informations et divers**

M. BLEU ouvre la séance à 17h en souhaitant la bienvenue aux délégués.  
Il informe que M. Jean-Jacques RAUCH, Délégué titulaire de Kaysersberg, a donné procuration à M. STOLL pour voter en son nom, lors de cette séance.  
Il poursuit avec le premier point mis à l'ordre du jour.

## **1. Approbation du compte-rendu** du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> février 2008.

Le Procès-verbal a été transmis avec l'invitation au Bureau.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte-rendu du Conseil du 1<sup>er</sup> février 2008.**

## **2. Communications du Président**

Anniversaires :

* M. Guy JACQUEY	le 8 mars 1959	49 ans
* M. Roger STOFLLIQUE	le 23 mars 1945	63 ans
* M. Guy BOOTZ	le 23 mars 1959	49 ans

Arrivée de MM. STOLL, FRITSCH et BARLIER.

## **3. Développement local** : Approbation du programme d'actions 2008 de la CCVK au titre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012

Le projet de programme d'actions de développement local pour l'année 2008 est issu de la nouvelle charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012 approuvée par le Conseil de la CCVK du 15/12/2006.

Il comporte des actions nouvelles, innovantes et prioritaires qui devraient permettre de répondre aux objectifs stratégiques en matière de développement économique, agricole et touristique et à la mise en œuvre d'une politique durable du logement, de l'énergie, de l'environnement et des paysages.

*Rappel : Lors de la séance du 1<sup>er</sup> février, les Délégués avaient émis le souhait que la CCVK reprenne contact avec le SIFM dans le cadre de l'action « Festival du Munster ». Cette rencontre a eu lieu. Il en résulte que le SIFM propose de porter l'action mais souhaite la reporter à 2009. En effet, M. GOULBY, Président depuis peu, a besoin de temps pour finaliser l'organisation d'une telle manifestation.*

### **Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** le programme d'actions de développement local de la CCVK pour l'année 2008 et ses critères d'évaluation au titre de la charte intercommunale d'aménagement et de développement 2007-2012 comme indiqué en annexe 1 ;
- **décide d'inscrire** les sommes correspondantes aux Budgets Primitifs 2008 des services Administration Générale, Ordures Ménagères et SPANC ;

- **décide de solliciter** les partenariats et les subventions correspondantes auprès de l'Union Européenne, de l'État, de la Région Alsace, du Département du Haut-Rhin ou de tout autre cofinancier potentiel.
- **acte** que la mise en œuvre ne se fera que si les financements sont validés.

**Décision prise à l'unanimité des membres présents**

#### 4. Finances

**4.1 Centre Nautique** : Approbation des tarifs « Entrée piscine » applicables à partir d'avril 2008

**Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents,** les tarifs « Entrées » à appliquer à partir d'avril 2008 comme indiqué en annexe 2.

**4.2 Ordures Ménagères** : Approbation des tarifs pour 2008

4.2.1 Tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2008 comme indiqués ci-dessous :

Modalités	Tarifs
Part fixe	77,43 €
Part variable	0,593 €
Forfait écart	112,20 € pour Labaroche et Orbey 108,00 € pour les autres communes
Volume non indiqué	219,75 €
Communes	0,392 € le litre, par adresse et en fonction du nombre de tournées

4.2.2 Prix de location des poubelles

Rappel : Par délibération du 28 septembre 2007, le Conseil de Communauté a approuvé la suppression de la vente en faveur de la location des poubelles.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** la tarification de location des poubelles pour l'année 2008, comme suit :

Tarif de location	35L	50L	80L	120L	240L	660L	1000L
Annuel	6,48 €	8,28 €	12,72€	18,36€	30 €	64,08 €	91,56 €
Mensuel	0,54 €	0,69 €	1,06 €	1,53 €	2,50 €	5,34 €	7,63 €

#### 4.2.3 Prix de vente des composteurs

La commission propose que les tarifs de vente (or opérations dites promotionnelles) des composteurs bois et plastique 2007 soient maintenus pour l'année 2008, à savoir :

- Prix de vente du composteur bois 575 L : 28 €uros
- Prix de vente du composteur plastique 340 L : 22 €uros

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, les prix de vente pour les composteurs bois et plastique comme indiqués ci-dessus.**

#### 4.2.4 Tarification de pièces détachées

Il est proposé de maintenir le prix de vente 2007 des pièces détachées (pose comprise) pour l'année 2008.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, le maintien des prix de vente des pièces détachées pour l'année 2008, comme détaillés ci-dessous :**

	Tarif de vente pour 2008 en €uros
Couvercle insonorisé (80 litres)	15,00
Roue diam. 200 (80 litres)	10,00
Axe de roue (80 litres)	10,00
Couvercle insonorisé (120 litres)	18,00
Roue diam. 200 (120 litres)	10,00
Axe de roue (120 litres)	11,00
Couvercle insonorisé (240 litres)	23,00
Roue diam. 200 (240 litres)	10,00
Axe de roue (240 litres)	14,00
Couvercle 1000 litres	146,00
Couvercle 660 litres	110,00
Roulette avec frein bacs 4 roues D160	25,00
Roulette libre D200	30,00
Roulette avec frein D200	25,00
Bouchon de vidange + joint	30,00

#### 4.2.5 Signature de la convention avec ECOFOLIO

Depuis 2006, le Code de l'environnement fait obligation à toute personne physique ou morale qui, gratuitement, met à disposition des particuliers sans que ceux-ci en aient fait préalablement la demande, des imprimés dans les boîtes aux lettres, dans les parties communes des habitations collectives, dans les locaux commerciaux, dans les lieux publics ou sur la voie publique, de contribuer à la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets ainsi produits. Cette contribution peut prendre la forme de prestations en nature (Article L 541-10-1 du Code de l'environnement).

EcoFolio a été créé par les acteurs économiques pour répondre collectivement à ces obligations légales et organiser cette nouvelle filière sur le modèle déjà existant pour les emballages ou les DEEE.

Une convention est proposée par EcoFolio à la CCVK qui a pour objet de définir les relations administratives, techniques et financières entre ces deux parties. Eco Folio s'engage ainsi à apporter à la Collectivité :

- Des soutiens financiers au tri, au recyclage et à l'élimination des déchets issus des imprimés visés par l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement
- Un accompagnement technique et méthodologique à la communication.

**Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents,** à signer la convention telle que présentée en annexe, avec l'éco organisme ECOFOLIO.

### 4.3 Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis : Approbation des tarifs 2008

Les tarifs des prestations fournies au Golf Public d'Ammerschwih/Trois-Epis à appliquer pour l'année 2008 ont été transmis en annexe 4, avec le dossier de présentation. Seulement, il a été omis d'indiquer les tarifs concernant le restaurant qu'il est également proposé d'approuver, à savoir :

MENUS :	de 10,50 euros à 35,00 euros
ENTREES :	de 6,50 euros à 11,20 euros
PLATS :	de 7,00 euros à 18,50 euros
DESSERTS :	de 1,50 euros à 6,00 euros
BOISSONS:	de 1,50 euros à 38,00 euros

**Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents,** l'application de la tarification 2008 pour les différentes prestations telles que présentées en annexe 4, ainsi que pour le restaurant, comme indiquée ci-dessus.

### 4.4 Budgets Primitifs 2008 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC »

Toutes les orientations prises lors du DOB du 1<sup>er</sup> février 2008 ont été intégrées dans les projets de budgets présentés (mise en réserve de 140 000 euros, recours à l'emprunt pour 130 000 euros maximum, achat d'une nacelle intercommunale...).

Les budgets primitifs 2008 de la Communauté de Communes ont été proposés pour les montants ci-après, selon les modalités de vote indiquées dans les budgets.

LIBELLES	M14 Administration Générale	M14 Zones d'Activités de la Vallée	M4 SPANC	TOTAL
<b>DEPENSES</b>				
Dépenses fonctionnement	9 279 730 €	90 900 €	47 000 €	9 417 630 €
Dépenses investissement	3 103 660 €	73 100 €	0 €	3 176 760 €

RECETTES				
Recettes fonctionnement	9 279 730 €	90 900 €	47 000 €	9 417 630 €
Recettes investissement	3 103 660 €	73 100 €	0 €	3 176 760 €

Il est rappelé que tous les budgets primitifs intègrent une reprise des résultats 2007 par anticipation. L'approbation des budgets autorise le versement des subventions.

A compter de l'année 2008 le budget Centre Nautique est intégré au budget général.

Il est proposé d'autoriser le Président à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir. Il est également proposé de maintenir le taux de Taxe Professionnelle Unique à 13,60% et de ne pas verser de Dotation de Solidarité Communautaire aux communes.

*Le Président présente les différents budgets M14.*

*Après que madame GRASS ait quitté la salle, monsieur le Président fait procéder au vote.*

**Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** les budgets primitifs 2008 des services « Administration Générale », « Zones d'Activités de la Vallée » et « SPANC » pour les montants comme ci-dessus indiqués selon les modalités de vote précisées dans le budget et tels que présentés en annexes 5, 6 et 7.

*L'approbation des budgets autorise le versement des subventions.*

- **décide de maintenir** le taux de TPU à 13,60% ;

- **décide de ne pas verser** de Dotation de Solidarité Communautaire.

- **autorise** le Président à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

**Décision prise à 18 voix POUR (dont une procuration) et 1 ABSTENTION**

*Madame GRASS réintègre la salle de Conseil.*

**4.5 Budget Primitif 2008** du service « Gestion des Déchets »

*Monsieur Bleu présente le budget M4.*

Le BP 2008 se présente comme suit :

- Section d'exploitation en dépenses et en recettes: 1 565 700 Euros

- Section d'investissement en dépenses et en recettes: 74 840 Euros

**Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** le budget primitif 2008 du service « Gestion des déchets » de la Communauté de Communes, tel que présenté en annexe 8 :

\* en section d'exploitation pour un montant de 1 565 700 €

\* en section d'investissement pour un montant de 74 840 €

(les crédits étant votés par chapitre) ;

- **autorise** le versement d'une subvention aux œuvres sociales du personnel pour un montant de 8 775 € (ce montant est prévu dans les charges de personnel en section d'exploitation) ;

- **autorise** le Président à exécuter le budget et à signer les contrats et conventions à intervenir.

**Décision prise à l'unanimité des membres présents**

#### 4.6 Budgets Primitifs 2008 des services Assainissement « VIGNOLE » et « FLLBO »

Monsieur BLEU présente les budgets M49.

La proposition budgétaire pour 2008 est la suivante :

Section	Vignoble	FLLBO
Exploitation	383 860 €	407 660 €
Investissement	1 613 780 €	674 300 €

Il est rappelé que les budgets présentés intègrent la reprise anticipée des résultats 2007.

#### Le Conseil de Communauté :

- **approuve** les budgets primitifs 2008 en dépenses et en recettes comme ci- avant présentés (les crédits étant votés par chapitre) et tels que présentés en annexes 9 et 10 ;
- **autorise** le versement aux œuvres sociales du personnel des subventions suivantes: 1 350 € au budget FLLBO

#### Décision prise à l'unanimité des membres présents

#### 4.7 Attribution de Marchés

La Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 26 février à 15h30 et propose l'attribution des lots comme ci-dessous indiqué :

##### 4.7.1 Déchets : Attribution du marché « Collecte, transport et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des conteneurs d'apport volontaire (10 lots) »

N° DE LOT	CARACTERISTIQUES	Entreprise retenue
1	Papiers/Cartons/Plastiques/Métaux en AV	SCHROLL
2	Verre en AV	RECYCAL
3	Cartons en déchetterie	SITA
4	Encombrants ultimes en déchetterie	SITA
5	Encombrants incinérables en déchetterie	SITA
6	Métaux en déchetterie	CERNAY
7	Gravats en déchetterie	SITA
8	Déchets verts en déchetterie	CENTR'ALSACE COMPOST
9	Bois en déchetterie	GAIAL
10	Toxiques en déchetterie	ALSADIS

**Le Conseil de Communauté approuve** la passation des marchés pour la « Collecte, transport et traitement des déchets ménagers issus des déchetteries et des conteneurs d'apport volontaire (10 lots) » avec les sociétés suivantes :

- SCHROLL pour le lot n°1 « Papiers/Cartons/Plastiques/Métaux en AV » ;

- RECYCAL pour le lot n°2 « Verre en AV » ;
  - SITA pour les lots n° 3 « Cartons en déchetterie », 4 « Encombrants ultimes en déchetterie », 5 « Encombrants incinérables en déchetterie » et 7 « Gravats en déchetterie » ;
  - CERNAY pour le lot n°6 « Métaux en déchetterie » ;
  - CENTR'ALSACE COMPOST pour le lot n°8 « Déchets verts en déchetterie » ;
  - GAIAL pour le lot n° 9 « Bois en déchetterie » ;
  - ALSADIS pour le lot n°10 « Toxiques en déchetterie ».
- et **autorise** le Président à les signer.

#### **Décision prise à l'unanimité des membres présents**

#### **4.7.2 Assainissement**

- Assainissement Vignoble – raccordement Colmar
  - Attribution des marchés « Démolition STEP Sigolsheim et Kaysersberg » et « Construction d'un bassin de stockage »

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** la passation du marché pour la « Démolition des STEP de Sigolsheim et de Kaysersberg » avec la société HAAR pour un montant de 26 375,00 € HT (soit 31 544,50 € TTC) et **autorise** le Président à le signer.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** la passation du marché pour la « Construction d'un bassin de stockage » avec le groupement OLRV et BEREST pour un montant de 1 110 068,62 € HT (soit 1 327 642,07 € TTC) et **autorise** le Président à le signer.

- Avenant n°2 au marché de réalisation du poste de refoulement, entreprise OGELEC

Le présent avenant a pour objet, la fourniture et la pose de démarreurs électroniques à placer dans un coffret électrique complémentaire et la mise en service sur le poste de refoulement de SIGOLSHEIM.

Montant initial du marché : 111 952,77 € TTC.

Montant des travaux supplémentaires : 2 990,00 € TTC

Montant du marché après avenant : 114 942,77 € TTC.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** l'établissement de l'avenant n°2 au marché « Réalisation du poste de refoulement » avec la société OGELEC, pour un montant de 2500,00 € HT (soit 2 990,00 € TTC) et **autorise** le Président à le signer.

- Assainissement Montagne
  - Attribution du marché « Travaux rue de la Libération et rue de l'Église à Orbey »

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** la passation du marché pour les « Travaux rue de la Libération et rue de l'Église à Orbey » avec la société OLRV, pour un montant de 250 634,90 € HT (soit 299 759,34 € TTC) et **autorise** le Président à le signer.

## **5. Zones d'Activités de Vallée :** Vente de terrains de la Zone Industrielle de Hachimette à la Commune de Lapoutroie (Décision de la CLETCP du 26/04/07)

La CLETCP de la CCVK, lors de sa réunion du 26 avril 2007, a étudié, suite à la modification de statuts de la CCVK de mai 2006 pour sa partie concernant la définition des zones d'activités d'intérêt communautaire, l'affectation des terrains qui ne sont pas destinés à la revente.

La décision de la CLEPTC pour la Zone Industrielle de Hachimette est la suivante : rétrocession à titre gracieux à la Commune de Lapoutroie des parcelles cadastrées section 13 n°228, 231 et 232 qui classera cette voirie en voirie communale et versera les parcelles dans le domaine public

La décision de la CLEPTC a fait l'objet d'une approbation par délibérations des Conseils Municipaux des 10 communes membres de la CCVK.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de décider de rétrocéder à la Commune de Lapoutroie les parcelles appartenant à la Communauté de Communes et situées dans la Zone Industrielle de Hachimette.

### **Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** la vente des parcelles appartenant à la CCVK et situées dans la Zone Industrielle de Hachimette, cadastrées et numérotées comme suit :

COMMUNE DE LAPOUTROIE – lieu-dit Missevoux :

- Section 13 – Parcelle n°228 d'une superficie de 4,32 ares.

- Section 13 – Parcelle n°231 d'une superficie de 3,57 ares

- Section 13 – Parcelle n°232 d'une superficie de 0,80 are

au prix total de Un euro (1 €) symbolique

- **dit** que l'acte de vente des terrains se fera sous la forme d'un acte administratif

- **charge** le Président ou le Vice-Président délégué de signer l'acte de vente et tout document se rapportant à la vente de ces terrains.

### **Décisions adoptées à l'unanimité des membres présents**

## **6. Contrat Temps Libres :**

### 6.1 Facturation aux partenaires du tournoi « FUTSAL »

Dans le cadre du programme des congés scolaires de février/mars, le Service Jeunesse a organisé un tournoi de foot en salle, le 15 février 2008 à Labaroche.

Ce tournoi était ouvert à des équipes issues des services jeunesse de Soultz, de Rouffach, d'Ottmarsheim, de Masevaux, de Rixheim et du club de foot de Colmar.

Il est proposé d'approuver une participation d'un montant de 3 euros par jeune inscrit au tournoi par les Services Jeunesse et associations cités ci-dessus.

L'encaissement de cette participation fera l'objet d'une facturation à la Communauté de Communes du Pays de Rouffach, aux communes de Soultz et Masevaux, et aux associations « Animation Rhin Sud » d'Ottmarsheim et « La Passerelle » de Rixheim.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la facturation à :**

- La Communauté de Communes du Pays de Rouffach d'un montant de 33 €

- La Commune de Soultz d'un montant de 21 €

- La commune de Masevaux d'un montant de 21 €
  - Association « La Passerelle » de Rixheim d'un montant de 21 €
  - Association « Animation Rhin Sud » d'Ottmarsheim d'un montant de 33 €
- de leurs participations à hauteur de 3 € par jeune, au tournoi « FUTSAL ».

#### 6.2 Facturation aux partenaires de la sortie « Basket – match de la SIG»

Dans le cadre du programme des congés scolaires de février 2008, le Service Jeunesse organise une sortie à Strasbourg « Le Vaisseau et match de la SIG ».

Cette sortie est ouverte aux jeunes de la Vallée, bien entendu, mais également aux adhérents du Club de Kientzheim et aux jeunes de Rouffach.

Il est proposé d'approuver une participation d'un montant de 290 euros (10 € par participant) au Club de Basket de Kientzheim et une participation d'un montant de 94,50 euros pour l'ensemble des participants de Rouffach. Pour la CCPR, le calcul est fait au prorata du montant du devis du transporteur PAULI.

L'encaissement de cette participation fera l'objet d'une facturation aux deux organismes.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents, la facturation :**

- à la Communauté de Communes du Pays de Rouffach d'un montant de 94,50 € ;
- au Basket Club de Kientzheim, pour un montant de 290 €.

#### 6.3 Versement de subvention au Restos du Cœur (Orbey)

Dans le cadre des animations des vacances d'hiver 2008, le Service Jeunesse a reconduit son action de solidarité dont le principe consiste à reverser 3€ par jeune inscrit au tournoi de foot en salle organisé le 15 février dernier à Labaroche.

L'activité a permis de collecter 959 € qu'il est proposé de reverser à l'association des restos du cœur d'Orbey.

**Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents, le reversement au Restos du Cœur de la collecte issue des inscriptions au tournoi de foot, soit un montant de 959 €**

#### 6.4 Programme et tarifs des vacances d'avril 2008

ACTIVITES	TARIFS RESIDANTS CCVK	TARIFS NON RESIDANTS CCVK
Mode CLSH (avec ramassage)		
Semaine du 7 au 11 avril	50 € / pers	60 € / pers
Semaine du 7 au 11 avril+ Sortie 1	60€ / pers	70€ / pers
Atelier meuble en carton (sans ramassage)	40 € / pers	50 € / pers
Atelier meuble en carton (sans ramassage) + Sortie 1	50€ / pers.	60€ / pers.

RAGGA- HIP-HOP	20 € / pers	30 € / pers
RAGGA- HIP-HOP + Sortie	30€ / pers.	40€ / pers.
Stage Multi- sports	20 € / pers	30 € / pers
Stage Multi- sports + Sortie	30€ / pers.	40€ / pers.
Mode CLSH (avec ramassage)		
Semaine du 14 au 18 avril	Selon le stage	Selon le stage
Semaine du 14 au 18 avril+ Sortie 2		
A la recherche d'Indiana Jones (archéologie expérimentale)	50 € / pers	60 € / pers
Premier secours +métiers de la santé sans sortie	30€ / pers	40€ / pers
Premier secours +métiers de la santé avec sortie	60 € / pers	70 € / pers
Joue à la prévention sans sortie	20€ / pers	30€ / pers
Joue à la prévention avec sortie	40€ / pers	50€ / pers
BSR Avec sortie	150€ / pers	170€ / pers
Base-ball et hockey sans sortie	20€ / pers	30€ / pers
Base-ball et hockey avec sortie	40 € / pers	50 € / pers
Sortie Handball et Bowling	15€ / pers	25€ / pers

**Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents,** les activités pour les vacances d'avril ainsi que leurs tarifs.

## 7. Échange de parcelles de terrain entre la commune de Kaysersberg et la CCVK

Lors des travaux de réhabilitation du COSEC de Kaysersberg, il est apparu que la CCVK n'est pas propriétaire de toutes les parcelles, notamment celle où se situe le plateau sportif ; cette parcelle appartient à la ville de Kaysersberg.

Après vérification auprès de la commune, il s'avère que la bande occupée par la cour de l'école Bristel (propriété de la commune) appartient à la CCVK.

C'est pourquoi il a été convenu, suite aux concertations entre les différents Élus concernés, d'un échange sans soulte des parcelles de terrain entre la commune de Kaysersberg et la Communauté de Communes.

A savoir :

- Section 02 – Parcelle 81/7 de 0a 93ca, appartenant à la CCVK et étant de fait dans l'emprise de la cour de l'école Bristel ;

Contre

- Section 02 – Parcelle 37 de 1a 51ca, appartenant à la commune et étant située dans l'emprise du plateau sportif du collège

### Le Conseil de Communauté :

- **approuve** l'échange, sans soulte, des parcelles de terrain comme suit : section 02 – Parcelle 81/7 de 0a 93 ca, appartenant à la CCVK, contre section 02 – Parcelle 37 de 1a 51ca, appartenant à la commune comme indiqué sur le plan en annexe 11.

- **autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'acte et tout document se rapportant à cette affaire.

### Décision prise à l'unanimité des membres présents

## 8. Mission Locale de Colmar : Convention 2008

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans en recherche d'emploi, la Mission Locale de Colmar assure quatre permanences mensuelles délocalisées sur le territoire de la CCVK pour l'accueil et l'insertion sociale et professionnelle de ces jeunes (à Ammerschwihr, Kaysersberg, Lapoutroie et Orbey).

Les modalités de cet accompagnement sont fixées par convention entre la Mission Locale et la CCVK. La participation sollicitée de la CCVK au fonctionnement de ces permanences délocalisées pour l'année 2008 s'élève à 10.890 €.

Il y a lieu d'approuver la convention 2008 entre la CCVK et la Mission Locale de Colmar.

### **Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** la convention de fonctionnement des permanences délocalisées de la Mission Locale de Colmar dans la Vallée de Kaysersberg ;
- **autorise** le Président à signer la convention correspondante.

### **Décision prise à l'unanimité des membres présents**

*M. BLEU fait remarquer que la CCVK contribue davantage que les autres Communauté de Communes.*

## 9. Informations et divers

### 9.1 Courrier adressé à la REGION et à la Préfecture suite à l'annonce des tarifs appliqués pour le passage du tunnel de Ste-Marie-aux-Mines

Suite à l'article paru le 1<sup>er</sup> février dans les DNA, les Élus avaient fait part de leur inquiétude concernant le rétablissement du trafic des poids lourds dans la vallée et notamment au Col du Bonhomme.

M. BLEU avait proposé de faire un courrier adressé au Président du Conseil Régional et au Préfet du Haut-Rhin pour les sensibiliser aux mesures à prendre pour rétablir la situation du trafic sur la RD415 au niveau de celui existant avant la fermeture du tunnel.

Le Président fait part à l'assemblée des réponses apportées :

- Réponse de la Région Alsace :

« Dès la réouverture du tunnel de Ste-Marie-aux-Mines, les cols vosgiens pourront voir leur trafic poids lourds limité au seul trafic de dessertes locales inter-vallées entre les Vosges et l'Alsace (principe repris dans le schéma de services collectifs de transports, approuvé par l'État) ».

M. ZELLER, Président de la Région Alsace, a d'ailleurs adressé un courrier à cet effet au Préfet de la Région Alsace en demandant que « toutes les dispositions techniques et réglementaires permettant l'application de ce principe soient examinées très rapidement afin qu'elles puissent être mises en place ».

- Réponse du Préfet du Haut-Rhin :

« Des arrêtés préfectoraux ont été pris pour régler la circulation dans l'objectif d'interdire le grand transit et de limiter la circulation au trafic local.(...) un plan de trafic a été entrepris avec pour double objectif : la limitation et la maîtrise du trafic des PL dans les cols Vosgiens et le franchissement des Vosges via le tunnel plutôt que par les cols ».

Le Préfet propose d'ailleurs que la CCVK demeure en contact avec lui à ce sujet.

## 9.2 Projet éolien au Col du Bonhomme – Réunion publique du 27/03/2008

Mercredi 27 février s'est tenue une réunion publique à laquelle étaient conviés, par voie de presse et d'affichage, les résidents alsaciens et vosgiens. Une cinquantaine de personnes était présente.

Lors de cette réunion, plusieurs points ont été présentés :

- Une demande de permis de construire sera déposée fin mars 2008, suite à la publication de l'arrêté préfectoral autorisant la création d'une Zone de Développement Éolien (ZDE) et par conséquent, l'obligation pour EDF d'acheter la production d'électricité.
- Les retombées pour la collectivité ne sont pas négligeables : au titre de la taxe professionnelle, la commune du Bonhomme peut espérer 30 000 € par an quant à la CCVK, le montant s'élèverait à 80 000 € par an. Pour des raisons de solidarité (le projet était initialement alsaco-lorrain), une partie de cette recette sera reversée aux Vosgiens. Le montant sera débattu ultérieurement
- La CCVK envisage d'investir dans l'achat de parts et offrirait la possibilité aux particuliers d'en faire de même.
- Des mesures compensatoires seront mises en place :
  - le projet d'une sixième machine est abandonné
  - 700 ha de forêt seront gérés, sous le contrôle de la Caisse de dépôts et de consignation, en faveur du maintien du Grand Tétras
  - Concernant la sauvegarde des chiroptères, il est prévu l'arrêt des pales la nuit, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre ainsi que l'installation d'effaroucheurs
- Du point de vue des impacts sur le paysage, le bureau d'études ECOSCOOP a prouvé qu'aucun cas de covisibilité n'a été constaté, autrement dit, qu'aucune éolienne ne sera visible en même temps qu'un monument classé historique.
- De plus, le site du Col du Bonhomme est le seul site dans le Haut-Rhin ayant un potentiel venteux satisfaisant pour accueillir ce type d'installation.

Il en ressort de cette réunion un bilan plutôt positif. Nous avons pu sentir un soutien relativement massif de la population à l'implantation des éoliennes au Col du Bonhomme.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président invite l'assemblée à s'exprimer.

Aucun Élus ne souhaitant intervenir, M. BLEU exprime toute sa gratitude pour le travail accompli durant ce mandat et dont le bilan est très positif.

Il a tenu à remercier chaleureusement les 6 Vice-Présidents et 28 Délégués composant le Conseil de Communauté, pour tout leur investissement dans les nombreux dossiers, projets et travaux instruits et finalisés par la CCVK.

Une pensée toute particulière pour les Élus qui ne seront plus membres du Conseil au prochain mandat, notamment à nos Vice-Présidents MM. GIRARDIN, SCHMITT et SCHIELE.

Puis, il remercie M. SPEITEL, Maire de Sigolsheim, pour son accueil et lui passe la parole.

M. SPEITEL présente les locaux de la cave coopérative (pour lesquels des travaux de transformation sont prévus prochainement) qui accueillent le Conseil, puis convie l'assemblée à boire le verre de l'amitié.

Fin de la séance : 19h00